

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

--:--:
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

--:--:

DECRET N°74-149 du 6 juin 1974

complétant le décret N°74-87 du 1er avril 1974, portant règlement des nouveaux taux des index de correction appliqués aux fonctionnaires dahoméens en service dans les missions diplomatiques du Dahomey à l'Etranger.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Proclamation du 26 octobre 1972 ;
 - VU le décret N°72-279 du 26 octobre 1972, portant formation du Gouvernement et les décrets modificatifs subséquents ;
 - VU le décret N°72-290 du 9 novembre 1972, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement et le décret N°73-17 du 19 janvier 1973 qui l'a complété ;
 - VU le décret N°149/PC/MFAEP/MAE/MFPTAS du 20 avril 1965, portant règlement sur la rémunération, les indemnités et avantages matériels divers alloués aux agents du Ministère des Affaires Etrangères et les décrets modificatifs subséquents, notamment le décret N°74-87 du 1er avril 1974 ;
- Sur proposition du Ministre des Affaires Etrangères ;
Le Conseil des Ministres entendu,

D E C R E T E :

ARTICLE 1er -- Les dispositions de l'article 4 nouveau du décret N°74-87 du 1er avril 1974 portant règlement des nouveaux taux des index de correction appliqués aux fonctionnaires dahoméens en service dans les missions diplomatiques du Dahomey à l'Etranger sont complétées par celles de l'article 2 du présent décret.

.../...

ARTICLE 2 - Le taux d'index de correction applicable aux fonctionnaires dahoméens en service à l'Ambassade du Dahomey à Alger est de 2,40.

ARTICLE 3 - Le Ministre de l'Economie et des Finances et le Ministre des Affaires Etrangères sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret, qui sera publié au Journal Officiel.-

Fait à COTONOU, le 6 juin 1974

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Lieutenant-Colonel Mathieu KEREKOU

Pour Le Ministre des Affaires
Etrangères, absent,
le Ministre des Travaux Publics, Mines
et Energie, chargé de l'Intérim,

Capitaine André ATCHADE

Le Ministre de l'Economie et
des Finances,

Capitaine Janvier ASSOGBA

Ampliations : PR 8 CS 6 MAE et ses services 20 autres ministères 10
CNR 4 SGG 4 SPD 2 DGP-DGAJL-INSAE 6 IAA-DCCT-IGF-CNI-Gde Chanc. 5
DB-CF-DC-Solde 4 Trésor 4 DGF 2 DGFP-DP 8 JORD 1